

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -12 - 17

Séance du 12 décembre 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 3

Absent excusé : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA.

**SUBVENTIONS AUX  
PERSONNES  
DE DROIT PRIVE**

**RENOVATION  
DES FACADES  
ET DEVANTURES  
COMMERCIALES**

**SOLIHA**

**EXERCICE 2018**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-  
PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO, VIDAL, Messieurs,  
BUONCRISTIANI, GIULIANO, LUCIANO, OLIVIER,  
PATOULLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Sabine GIACALONE  
(procuration à Madame Christine ORSINI), Olivia MOTUS-  
JAQUIER (procuration à Madame Amandine CIDALE), Monsieur  
Yannick GUEGUEN (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

**Etait absent excusé** :

**Conseillers Municipaux** : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20171212-DEL201471217-  
DE  
Date de télétransmission : 15/12/2017  
Date de réception préfecture : 15/12/2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 22 novembre 2016 l'Assemblée Communale a approuvé le renouvellement pour quatre années de la convention avec SOLIHA VAR qui a pour objectif de développer cinq compétences :

- La réhabilitation accompagnée au service des particuliers (assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les travaux liés à l'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement, lutte contre la précarité énergétique, etc.),
- L'accompagnement des personnes (intermédiation locative),
- La gestion locative sociale,
- La production d'habitat d'insertion,
- La conduite de projets de territoire.

La Commune poursuit ainsi son action incitative en faveur de la rénovation des façades des immeubles et des devantures commerciales, opération dont elle a confié l'animation et le suivi à SOLIHA VAR.

Cette convention permet le renforcement du programme de réhabilitation engagé sur le Centre-Ville. Celle-ci étant désormais intégrée à la mission de droit commun, les projets de ravalements la concernant bénéficieront de l'assistance technique et architecturale de SOLIHA VAR.

Le but de l'opération est d'inciter les propriétaires à faire réaliser les travaux d'amélioration sur les façades des immeubles compris dans le périmètre déterminé.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de voter l'enveloppe globale des subventions susceptibles d'être attribuées en 2018 aux propriétaires dont les dossiers auront fait l'objet d'une validation par la Fédération SOLIHA.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer à l'opération SOLIHA, une subvention d'un montant de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000 € à l'opération de rénovation de façade animée par la Fédération SOLIHA.

Dit que la dépense correspondante d'un montant de 50 000 €, sera prélevée sur le compte 6745-Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé - Budget Primitif de la Commune, exercice 2018.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY